



Employeurs
Salariés
Jeunes
Familles



ASTRIA, acteur engagé du logement social,
vous propose...

2 AIDES GRATUITES

1

L'avance LOCA-PASS®

Un financement gratuit du dépôt de garantie.
ASTRIA vous avance le dépôt de garantie demandé par le bailleur, remboursable par mensualités de 20 € minimum.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

2

La garantie LOCA-PASS®

Une caution gratuite "loyer et charges".
ASTRIA se porte caution en garantie de paiement du loyer et des charges pendant les 3 premières années du bail*.

*sous conditions



L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Les bénéficiaires

Les jeunes

- de **moins de 30 ans en formation professionnelle**,
- sous contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'alternance dans une entreprise du secteur privé non-agricole,
- percevant un **revenu inférieur ou égal au SMIC**.

Caractéristique de l'aide

L'aide prend en charge **gratuitement** une partie du loyer de **10 à 100 € mensuels pendant 3 ans maximum**.



Aon Assurances

AON

Une **assurance multirisque habitation** pour des locataires avec **AON Assurances**

- Une offre avantageuse et complète avec des tarifs négociés en fonction des zones géographiques et du nombre de pièces.
- Des options possibles pour couvrir le locataire et ses proches.

Avantages :

- Tarif préférentiel.
avec le code : ASTRIA
- Souscription simple et rapide.

Le *CONSEIL EN FINANCEMENT*

Le principe

ASTRIA aide les salariés ayant un projet immobilier dans le montage financier de leur opération.

Un service gratuit, objectif et personnalisé

Des professionnels de l'immobilier et du financement à leur écoute.

- Un **conseil gratuit, objectif, personnalisé** et indépendant de tout organisme financier.
- Une sélection de **prêts compétitifs** à des conditions privilégiées.
- Un interlocuteur unique pendant toute la réalisation de votre financement.



ASTRIA Services – Courtier – ORIAS n° 09 047 344

Les PRÊTS ACQUISITION

Le principe

Le prêt **ACCESSION Action Logement**

est un prêt complémentaire sous conditions pour acquérir ou construire votre résidence principale après accord de votre employeur.

Les opérations financées

- ✓ La construction ou l'achat dans le neuf,
- ✓ L'achat dans l'ancien sans travaux.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Vous souhaitez acheter votre résidence principale

Ces prêts sont octroyés :

Sur accord du responsable Action Logement en fonction d'une enveloppe annuelle dont dispose l'entreprise et au regard des critères internes

Montant	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Minimum	15 000 €	15 000 €	7 000 €	7 000 €
Maximum	25 000 €	20 000 €	15 000 €	10 000 €
Durée : 20 ans maximum				

Nature du projet

- Acquisition d'un terrain à bâtir (construction dans les 4 ans)
- Construction d'une maison individuelle
- Acquisition d'un logement neuf
- Acquisition d'un logement ancien sans travaux



MAJORATION DE 10.000 € : pour les salariés en mobilité de moins de 24 mois, les salariés en accession sociale, les sortants du parc HLM en zone A et B1, les jeunes de moins de 30 ans

Taux au 01/01/2015 : 1,00% hors assurance

En fonction de la réglementation

Conditions d'éligibilité

- Achat résidence principale
- Respect des plafonds de ressources PLI
- Respect des normes énergétiques A,B,C ou D

Plafonds de ressources 2015 PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) (Revenu fiscal de référence)

Catégories de ménages	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zones B2 et C	DOM*
Une personne seule	36 971 €	36 971 €	30 133 €	27 120 €	27 263 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages	55 254 €	55 254 €	40 241 €	36 216 €	36 408 €
3 personnes ou une 1 seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	72 433 €	66 420 €	48 393 €	43 554 €	43 333 €
4 personnes ou une 1 personne seule avec 2 personnes à charge	86 479 €	79 558 €	58 421 €	52 579 €	52 858 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	102 893 €	94 183 €	68 725 €	61 853 €	62 180 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	115 782 €	105 985 €	77 453 €	69 707 €	70 076 €
Par personne supplémentaire	+ 12 900 €	+ 11 809 €	+ 8 641 €	+ 7 775 €	+ 7 818 €

* DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte

Jeune ménage : couple marié ou vivant en concubinage ou lié par un PACS dont la somme des âges des deux conjoints n'excède pas 55 ans, sans personne à charge.

Le PRÊT RELAIS MOBILITÉ

Le principe

Un prêt pour les **salariés propriétaires** qui changent de résidence principale dans le cadre d'une **mobilité professionnelle** (mobilité, nouvel emploi...).

Caractéristiques de l'aide

Jusqu'à 150 000 €
À taux préférentiel sur **2 ans maximum !**



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Vinci Immobilier



Une offre de programmes neufs à des conditions privilégiées avec **VINCI Immobilier**.

- Pour **acheter** sa résidence principale.
- Pour **investir** dans un logement locatif.



Avantages :

- Frais de notaire offerts, soit 2 % d'économie sur le prix d'acquisition.
- Des logements à TVA réduite.

Les prêts Travaux

Le principe

Un prêt pour améliorer, embellir la résidence principale, à un taux avantageux.

Les différents prêts travaux

- Le prêt amélioration et embellissement
- Le prêt amélioration de la performance énergétique
- Le prêt copropriétés dégradées
- Le prêt agrandissement
- Le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Le CIL-PASS MOBILITÉ®

Le principe

Vous êtes en mobilité professionnelle et vous devez changer de logement...

Comment trouver rapidement un logement sur votre nouveau lieu d'habitation ?

ASTRIA délivre la prestation CIL-PASS mobilité et vous **accompagne en prenant en charge la recherche de votre nouveau logement.**



Les avantages

- ✓ Un accompagnement adapté à chaque situation,
- ✓ Des visites accompagnées,
- ✓ Une aide aux formalités administratives,
- ✓ Une prestation financée par l'aide MOBILI-PASS®.

L'AIDE MOBILI-PASS®

Le principe

Aide en faveur des salariés en mobilité professionnelle destinée à couvrir une double charge de logement ou des dépenses connexes au changement de logement.

Les opérations finançables

- La prestation d'ASTRIA pour la recherche du nouveau logement,
- La double charge de logement,
- Les dépenses liées au changement de logement engagées sur le site d'arrivée.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les Gentlemen du Déménagement



Une aide au déménagement avec
Les Gentlemen du Déménagement.

- Des spécialistes du déménagement avec 160 agences et plus de 35 000 déménagements par an en France.
- Une offre avantageuse et complète dans des délais très rapides.



Avantages :

- Grille tarifaire préférentielle avec réduction de 15 à 20 %.
- Extranet dédié, accessible 24/24h, 7/7j afin de suivre le déroulement de votre dossier. Numéro unique.

Le CIL-PASS ASSISTANCE®

Caractéristiques de l'aide

Vous êtes confronté à des difficultés vous empêchant de régler votre loyer ou de rembourser vos prêts immobiliers...

ASTRIA ASSISTANCE accompagne les salariés dans la recherche de solutions.

Caractéristiques de l'aide

- **Des conseillers sociaux à l'écoute des salariés** en toute confidentialité.
- **Des aides financières adaptées** mises en place après expertise sociale.
- **Un réseau d'experts sélectionnés** pour leurs compétences sur l'ensemble du territoire.



- Le maintien dans le logement des locataires et accédants à la propriété, la prévention des expulsions
- Les conséquences du surendettement
- Les situations d'urgence:
 - Rupture d'hébergement, conflits familiaux, violences, sinistre, décès ...
- L'accès au logement des ménages fragiles cumulant les difficultés (statuts précaires, ressources faibles, logement inadapté, ...)
- et plus généralement dans tous les cas où le maintien dans le logement est mis en péril ou l'accès au logement problématique, à condition que le salarié ait manifesté sa volonté d'avoir recours au service et que sa situation ne relève pas d'une volonté délibérée.

Les **RÉSIDENCES TEMPORAIRES**

Le principe

Les résidences temporaires, des logements meublés avec services pour les jeunes salariés.

Grâce à ses partenariats, **ASTRIA** vous propose une solution adaptée *

*sous conditions

Les avantages

- ✓ Des conditions financières **attractives**,
- ✓ Des modalités d'admission **souples**,
- ✓ Des services **complémentaires**,
- ✓ Des logements **adaptés**.

